

**Comité de surveillance des activités de
renseignement de sécurité**

Budget des dépenses 1998-1999

**Rapport sur les plans
et les priorités**

Approuvé

PREMIER MINISTRE

Table des matières

Section I :	Messages	1
	A. Message	1
	B. Déclaration de la Direction	2
Section II :	Vue d'ensemble du Ministère	3
	A. Mandat, rôles et responsabilités du Comité	3
	B. Priorités	4
	C. Plan de dépenses	5
Section III :	Plans, priorités et stratégies	6
	A. Résumé des plans, priorités et stratégies clés	6
	Dépenses prévues	6
	Objectif	6
	Facteurs externes influant sur le secteur d'activité	6
	Principaux plans et stratégies	8
	Résultats escomptés	10
	Indicateurs	10
Section IV:	Renseignements supplémentaires	11
	Tableau 1. Autorisations de dépenser	11
	Tableau 2. Organisation et composition des programmes	12
	Tableau 3. Sommaire par catégorie professionnelle (ETP)	13
	Tableau 4. Article courant de dépenses par programme	14
	Tableau 5. Coût net du programme pour 1998-1999	15
	Tableau 6. Ressources du programme par programme et secteur d'activité pour l'exercice du Budget des dépenses	16
	Autres renseignements	17
	Lois et règlements	17

Section I : Messages

Présidente du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité L'honorable Paule Gauthier, C.P., O.C., c.r.

A. Message

Au sein du gouvernement du Canada, le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité (CSARS) est unique à bien des égards. Son travail consiste presque exclusivement à scruter et à surveiller l'action d'autres éléments de l'appareil gouvernemental. Les membres du Comité sont choisis par voie de consultation et en toute objectivité politique, puis investis du pouvoir absolu d'enquêter sur les activités du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS). La majeure partie de ce que ce pouvoir d'enquête leur permet d'apprendre est trop délicat pour être révélé au public, et pourtant la confiance du public dans leurs efforts est le fondement même du travail du Comité.

Toutes ces particularités inusitées tiennent directement aux responsabilités que le Parlement a conférées au CSARS : surveiller le service de sécurité du Canada dans l'exercice des tâches qui lui sont confiées, soit protéger les intérêts de la nation et veiller à la sécurité des Canadiens.

Dans l'état mondial actuel, un service de sécurité et de renseignement efficace est essentiel pour mettre les Canadiens à l'abri de dangereuses menaces, bien réelles. Cependant, si l'on veut sauvegarder l'intégrité du processus démocratique au Canada et *montrer* que c'est là une préoccupation véritable, il faut obliger à rendre compte les organismes comme le SCRS qui possèdent des pouvoirs intrusifs extraordinaires.

L'histoire montre qu'un service de sécurité auquel fait défaut la confiance de la population ne saurait être efficace. La raison d'être du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité est de faire naître cette confiance et de veiller à ce qu'elle soit bien fondée. Les autres membres du Comité et moi-même sommes persuadés que le CSARS pourra s'acquitter de cette tâche vitale au cours des prochaines années.

Au fil des années à venir, les deux principaux défis du Comité seront les suivants : le contexte évolutif de la sécurité internationale ainsi que l'austérité financière constante.

La nature des « menaces » à la sécurité du Canada et des Canadiens évolue rapidement et prend souvent des tournures imprévisibles. Ces changements ont déjà entraîné d'importantes réaffectations de ressources au Service canadien du renseignement de sécurité et, par voie de conséquence, dans les priorités du Comité de surveillance également. Le CSARS doit maintenir un rendement élevé dans les secteurs où il oeuvre déjà, tout en suivant les changements rapides qui, sur le plan de la sécurité internationale, poseront de nouveaux défis. En dépit d'une réduction sensible de ses ressources au cours des dernières années, tout le personnel du Comité est persuadé qu'il pourra maintenir son efficacité au cours des prochaines années, à défaut de l'augmenter.

B. Déclaration de la Direction

**Un rapport sur les plans
et les priorités 1998-1999**

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités
de 1998-1999 du

Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité

À ma connaissance les renseignements:

Décrivent fidèlement les mandats, plans, priorités, stratégies et résultats clés escomptés
de l'organisation.

Sont conformes aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les *Lignes
directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités.*

Sont complets et exacts.

Sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion sous-jacents.

Je suis satisfait des méthodes et procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées
pour produire le RPP.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la structure de planification, de rapport et de
responsabilisation (SPRR) sur laquelle s'appuie le document et qui sert de fondement à la
reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Nom : _____

Maurice Archdeacon
Directeur exécutif

13 février 1998

Section II : Vue d'ensemble du Ministère

A. Mandat, rôles et responsabilités du Comité

Le Comité tient ses pouvoirs de la *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité*, qui a été promulguée le 16 juillet 1984. Son Excellence le Gouverneur général en a nommé les premiers président et membres le 30 novembre 1984.

Le Comité est autorisé à établir la procédure à suivre et à engager un directeur exécutif et un effectif suffisant pour appuyer ses activités. Il est tenu de par la Loi de présenter un rapport annuel au Solliciteur général du Canada qui doit, après l'avoir reçu, le déposer à son tour devant chaque Chambre du Parlement dans les 15 premiers jours de séance. Le Comité peut aussi demander au SCRS, ou à l'Inspecteur général nommé en vertu de la *Loi sur le SCRS*, d'examiner des activités particulières du Service et de lui en faire rapport.

Le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité remplit deux fonctions distinctes et différentes dans l'exécution de son mandat : il assure, du dehors, la surveillance du Service canadien du renseignement de sécurité et il scrute les plaintes formulées par des individus ou les rapports présentés par les ministres au sujet d'habilitations de sécurité, de dossiers d'immigration ou de citoyenneté ou d'autres questions qui font l'objet d'enquêtes du SCRS.

Examen externe du SCRS -- Le Parlement a conféré au SCRS des pouvoirs extraordinaires lui permettant de s'immiscer dans la vie privée des terroristes et espions présumés. Pour protéger les droits et libertés des Canadiennes et des Canadiens, il a octroyé au CSARS le pouvoir de faire enquête sur les activités du SCRS pour s'assurer que celui-ci exerce ses pouvoirs dans la légalité et de façon appropriée. Dans ce rôle, le Comité a le pouvoir absolu d'examiner toute information touchant les activités du SCRS, quel qu'en soit le niveau de classification, exception faite des renseignements confidentiels du Cabinet.

Après avoir scruté les activités du SCRS, le Comité présente au Parlement un rapport dans lequel il précise si le Service se conforme aux lois et s'il protège efficacement la sécurité des Canadiens. Dans le cadre de ses activités régulières d'examen, le CSARS étudie chaque année des questions d'intérêt particulier, comme les enquêtes du SCRS dans les domaines de la sécurité économique, de la prolifération des armes de destruction massive et des opérations menées sur les campus universitaires. Ces importantes études spéciales permettent au Comité de formuler des observations approfondies sur les points susceptibles de faire problème.

Enquête sur les plaintes -- Le deuxième rôle du CSARS est de faire enquête sur les plaintes du public à l'égard des activités du SCRS. Le Comité examine ainsi toute plainte relative au refus d'une habilitation de sécurité à un fonctionnaire ou à un adjudicataire de l'État. Il enquête aussi sur les rapports ministériels concernant des dossiers d'immigration et de citoyenneté, certaines questions liées aux droits de la personne et le crime organisé. Enfin, le CSARS examine les plaintes formulées par le grand public au sujet de n'importe quelle activité du SCRS.

Certaines plaintes ont trait aux droits fondamentaux de la personne. Les refus d'habilitations de sécurité affectent l'emploi et les perspectives de carrière. Certaines mesures en matière de citoyenneté ou d'immigration peuvent entraîner l'expulsion des intéressés vers l'étranger. Le Comité doit donc veiller à ce que ces individus obtiennent autant d'informations que possible, dans les limites permises par la sécurité nationale. Il doit en outre tout mettre en oeuvre pour que chaque plaignante et plaignant aient l'occasion d'être entendus, de présenter leurs témoins et de faire valoir leur point de vue.

B. Priorités

Les priorités et les initiatives du Comité au cours des années qui viennent sont axées sur l'atteinte de ses objectifs stratégiques, qui sont les suivants :

- ▶ accroître la productivité et l'efficacité de la section de la recherche et de la vérification en offrant la formation, l'encadrement et l'expérience nécessaires;
- ▶ se tenir au courant de l'évolution de la situation concernant la sécurité internationale en restant en rapport avec les agences et les experts compétents, au pays et à l'étranger;
- ▶ améliorer la présentation et la lisibilité du rapport annuel, et réorganiser son contenu pour en faire un outil de recherche plus utile pour les clients du CSARS;
- ▶ améliorer et modifier le site WEB du CSARS pour qu'il soit plus informatif et qu'il reflète davantage les derniers travaux du CSARS;
- ▶ faire tout son possible pour que tous les intéressés, mais, en particulier, les personnes qui se plaignent au Comité ou qui font l'objet de rapports de ministres, trouvent le processus de traitement des plaintes équitable et efficace.

Le Comité compte sur un personnel trop peu nombreux pour entreprendre seul de la recherche sur la technologie de l'information de l'an 2000. Il s'en remettra aux conseils de spécialistes de l'extérieur à cet égard. Il continuera cependant à suivre les progrès de la technologie de l'information en général, de façon à maintenir sa hausse soutenue de productivité enregistrée au cours des cinq dernières années.

C. Plan de dépenses

(en milliers de dollars)	Budget principal 1997-1998	Budget principal 1998-1999	Prévu 1999-2000	Prévu 2000-2001
Dépenses brutes du programme :				
Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité	1 406	1 389	1 389	1 389
Dépenses nettes du programme :	1 406	1 389	1 389	1 389
Autres dépenses				
Coût estimatif des services rendus par d'autres ministères	234	193	188	184
Coût net	1 640	1 582	1 577	1 573

Section III : Plans, priorités et stratégies

A. Résumé des plans, priorités et stratégies clés

Dépenses prévues

(en milliers de dollars)				
Secteur d'activité	Prévision des dépenses 1997-1998	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses Prévues 1999-2000	Dépenses Prévues 2000-2001
Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité				
Dépenses brutes	1,406	1,389	1,389	1,389
Total des dépenses nettes	1,406	1,389	1,389	1,389

Objectif

L'objectif du Comité est de fournir à ses clients, le grand public et le Parlement, une évaluation annuelle exhaustive de la façon dont le SCRS exerce les pouvoirs qui lui sont dévolus. Le processus d'examen continu du CSARS vise à diminuer, voire à éliminer, le risque que le SCRS se livre à des activités illégales ou répréhensibles.

Facteurs externes influant sur le secteur d'activité

Exigences liées aux projets spéciaux -- Le CSARS n'a que peu d'employés affectés à la recherche, mais ceux-ci n'en doivent pas moins scruter chaque année un grand nombre de dossiers pour faire rapport sur les activités d'enquête du SCRS au public canadien et au Parlement. La Loi prescrit en outre de vastes secteurs de l'action du SCRS qui doivent faire l'objet d'un examen permanent. Le Comité s'est en outre vu confier ou a entrepris de sa propre initiative de nombreux projets importants touchant des questions d'intérêt public, comme la tragédie d'Air India, l'attentat contre l'ambassade d'Iran, l'affaire Boivin et celle du Heritage Front. Pour satisfaire aux exigences de ces enquêtes et ensuite répondre aux demandes d'information du Parlement à ce sujet, le Comité doit maintenir la capacité de réorienter les ressources en recherche vers les questions de premier plan au pied levé et pour de longues périodes.

Évolution du contexte de la sécurité internationale -- À l'examen des menaces à la sécurité nationale du Canada, il est manifeste que le contexte de la sécurité mondiale a beaucoup changé, les menaces persistantes pendant la guerre froide, comme l'espionnage par des services de renseignement, faisant place aux extrémismes nationalistes et religieux, qui se sont révélés beaucoup moins prévisibles. D'ici 1999-2000, le Comité affectera des ressources à la recherche et à d'autres fins afin de déterminer si les mouvements et activités qui se dessinent, comme certains types d'espionnage économique et de crime transnational, constituent des « menaces » à la sécurité du

Canada au sens donné à ce terme dans la *Loi sur le SCRS*.

Attentes des clients -- Le Comité a deux clients, le grand public et le Parlement, qui comptent tous deux obtenir une évaluation annuelle complète de l'usage que le SCRS fait de ses pouvoirs. Le Parlement et le public en obtiennent une forme de «compte rendu» qui peut servir à évaluer le rendement du SCRS de manière à sauvegarder sa capacité de protéger la sécurité nationale tout en maintenant la confiance du public dans le bon fonctionnement de l'appareil de renseignement de sécurité. Ces clients attendent en outre du Comité qu'il réagisse en temps opportun aux dossiers controversés.

Fréquence et complexité des plaintes et des rapports ministériels -- Un facteur extérieur, qui exerce actuellement une influence profonde sur la capacité du Comité de surveillance à s'acquitter de son mandat, est le volume et la complexité des plaintes et des rapports ministériels qu'il reçoit. Le CSARS enquête sur toutes les plaintes formulées à l'égard des activités du Service (article 41 de la *Loi sur le SCRS*), sur les plaintes des personnes que le refus d'une habilitation de sécurité pénalise au niveau de l'emploi dans la fonction publique fédérale (article 42 de la *Loi sur le SCRS*), sur les rapports qui lui sont transmis en vertu de la *Loi sur la citoyenneté*, de la *Loi sur l'immigration* et sur les questions portées à son attention en vertu de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*.

Comme les plaintes et les rapports ministériels exigent beaucoup de temps et entraînent d'importants frais judiciaires, une augmentation, même faible, de leur nombre peut grever lourdement le budget et le fonctionnement du Comité. Même s'il est très difficile de prévoir le volume des plaintes et des rapports ministériels en raison de leur nature même, le Comité n'en prévoit pas moins une hausse du nombre des rapports qui seront présentés par suite de la modification, apportée en 1993 à la *Loi sur l'immigration*. Cette modification a élargi la catégorie des individus à qui le statut d'immigrant peut être refusé du fait qu'ils ont déjà été mêlés à des actes terroristes. Comme on l'a vu plus haut, le contexte de la sécurité internationale a accru les risques que la violence à caractère politique s'insinue en territoire canadien. En dépit de la vigilance accrue qui s'exerce au moment du filtrage à l'immigration, des individus représentant une menace à la sécurité du Canada peuvent réussir à s'infiltrer au pays. Tout rapport ministériel traitant de ces individus doit être présenté au Comité.

Réaction du Comité de surveillance au maintien des restrictions gouvernementales -- Les réductions apportées au budget de l'ensemble de l'appareil de l'État ont évidemment affaibli le CSARS et ont eu une incidence sur ses recherches. Le Comité a amputé le financement des séminaires qui permettaient à son personnel de bénéficier des opinions et de l'expertise de représentants des milieux. Son personnel mise désormais davantage sur les rencontres individuelles avec des experts et guides d'opinion.

Les enquêtes sur les plaintes étant la plus onéreuse des dépenses discrétionnaires, elles doivent absorber la majeure partie des effets des compressions budgétaires. Pour faire face à ces compressions, le Comité exécute une plus grande partie de son travail à l'interne et recourt moins aux avocats de l'extérieur. Son personnel tient davantage de séances préparatoires pour mieux cerner les questions à traiter au cours des audiences. Il n'en demeure pas moins que le Comité est résolu à ne pas allonger le temps de traitement des plaintes et à maintenir la qualité de ses rapports.

Le Comité estime que ces mesures lui permettront de s'acquitter aussi bien et peut-être mieux de ses responsabilités à l'égard du Parlement et du public, tout en comprimant ses dépenses.

Principaux plans et stratégies

Le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité remplit deux fonctions distinctes et différentes dans l'exécution de son mandat : il assure, du dehors, la surveillance du Service canadien du renseignement de sécurité et il scrute les plaintes formulées par des individus ou les rapports présentés par les ministres au sujet d'habilitations de sécurité, de dossiers d'immigration ou de citoyenneté ou d'autres questions qui font l'objet d'enquêtes du SCRS.

Examen externe du SCRS -- Le Comité compte faire une vérification du SCRS en procédant à une série d'examens sur ses principaux secteurs d'activités.

En 1998-1999, le Comité de surveillance fera deux importants examens du programme de base du SCRS : il étudiera une enquête prolongée de l'antiterrorisme et il vérifiera les pouvoirs d'enquête conférés à l'encontre des hauts responsables d'un pays étranger.

L'étude examinera le fondement des pouvoirs d'enquête, analysera la menace que certains groupes terroristes représentent actuellement pour la sécurité nationale, mesurera l'étendue des enquêtes exigeant de vastes ressources et évaluera la coopération entre le SCRS et les organismes de sécurité/renseignement étrangers. La vérification portera sur l'étendue des enquêtes et les ressources que le SCRS a consacrées pour établir avec précision la nature des activités de présumés terroristes.

En vertu de l'article 16 de la *Loi sur le SCRS*, les ministères de la Défense nationale et des Affaires étrangères et du Commerce international peuvent, à certaines conditions, demander l'aide du SCRS pour recueillir des renseignements qui intéressent le Canada.

La *Loi sur le SCRS* prévoit que cette aide peut être sollicitée seulement à l'égard d'activités conduites au pays.

Le Comité examinera l'information que le Service recueille et conserve, le cas échéant, sur le compte de Canadiens lorsqu'il est invité à le faire en vertu de l'article 16.

Aux termes de la *Loi sur le SCRS*, le Comité doit surveiller les informations que le SCRS échange avec des organismes canadiens et étrangers. En 1998-1999, il fera une étude des échanges d'information à deux missions à l'étranger, issus du programme de liaison du SCRS avec des organismes étrangers. Cette étude comprendra un examen des renseignements transmis directement à ces organismes et ceux communiqués par les agents de liaison-sécurité du Service en poste à deux missions ouvertes récemment à l'étranger. Dans le premier volet d'un examen spécial en deux parties des échanges d'informations au pays, le Comité de surveillance fera une analyse de la coopération entre le SCRS et certains organismes canadiens. L'analyse portera sur les ententes en place, sur la façon dont les organismes cherchent à résoudre les problèmes en matière de divulgation et de preuve et sur l'efficacité des procédures de règlement des différends.

Chaque année, le Comité fait de petites études spéciales. En 1998-1999, celles-ci seront au nombre de trois. Dans la première, le Comité décrira l'incidence de la technologie sur le Service : selon les résultats d'un examen antérieur, le SCRS est aux prises avec certains problèmes attribuables aux progrès techniques. Cette étude comprendra un aperçu des problèmes et une analyse des mesures correctives prises par le Service.

La deuxième étude tient à la nouvelle instruction ministérielle sur les institutions névralgiques que le solliciteur général du Canada a présentée en février 1997. Elle portera sur l'effet de cette instruction, et de celle qui existait déjà à ce sujet, sur les activités du SCRS.

La troisième étude portera sur les faits nouveaux quant à la production de renseignements par le SCRS et, tout spécialement, sur les changements à l'organisation de la Direction de l'analyse et de la production et sur les produits de renseignement qu'elle a présentés l'année d'avant.

Chaque année, le Comité scrute à fond toutes les enquêtes du SCRS qui se sont déroulées dans une région donnée du Canada (les régions sont examinées à tour de rôle). À cette fin, il évalue les décisions de ciblage et la validité des faits exposés dans les affidavits présentés à la Cour fédérale pour obtenir l'autorisation d'intercepter des communications ou d'autres pouvoirs; il analyse aussi les effets de la surveillance sur la vie privée, examine les programmes de sécurité interne et étudie l'approbation et la conduite d'opérations délicates.

Plaintes et rapports ministériels -- Le Comité enquêtera à fond sur les plaintes formulées en vertu des articles 41 et 42 de la *Loi sur le SCRS*, et sur les rapports qui lui sont transmis aux termes de la *Loi sur la citoyenneté*, de la *Loi sur l'immigration* et de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*.

Résultats escomptés

Le Comité compte que les stratégies et plans exposés plus haut lui permettront :

1. de s'assurer que le Parlement et le public sont convaincus de la rigueur du processus d'examen du CSARS et que, par voie de conséquence, ils sont certains que le SCRS utilise ses pouvoirs extraordinaires dans les limites de la légalité et d'une manière qui protège les droits civils des Canadiens le plus possible;
2. de savoir dans quelle mesure le SCRS est efficace pour ce qui est de protéger les Canadiens des menaces terroristes ou autres à la sécurité nationale;
3. de fournir un rapport annuel complet et de qualité et des rapports de recherche probants;
4. de croire en la valeur des décisions rendues ou des recommandations faites à la suite des enquêtes sur les plaintes.

Indicateurs

Examen externe du SCRS -- Le Comité existe maintenant depuis treize ans. Nombre d'indices d'efficacité subjectifs, comme les remarques de parlementaires, d'universitaires et d'éditorialistes et de professeurs étrangers qui ont étudié le système canadien, attestent le fait que, pour beaucoup d'observateurs indépendants, le Comité surveille bien le SCRS. À intervalles réguliers, on sonde des observateurs avertis pour s'assurer que le Comité est au courant des opinions de l'extérieur.

La valeur du Comité peut aussi être jaugée en constatant jusqu'à quel point le SCRS modifie ses procédures opérationnelles ou formule de nouvelles lignes directrices stratégiques pour donner suite, directement ou indirectement, aux recommandations contenues dans les rapports présentés à la suite des vérifications ou des enquêtes sur les plaintes. Le Comité dispose d'un programme pour voir dans quelle mesure le SCRS tient compte de ses recommandations.

Mentionnons un indice récent, quoique révélateur, de l'utilité du rapport annuel et des autres rapports publics du CSARS et de son travail en général, à savoir le nombre de visites à son site Web. Un autre indice, plus ancien mais non moins utile, est le nombre d'exemplaires qui nous sont demandés du rapport annuel et des autres rapports.

Enquête sur les plaintes et rapports ministériels -- Le nombre de décisions qui sont renversées ou modifiées à la suite d'appel devant les tribunaux est un indice important de l'efficacité du CSARS et de la pertinence de ses décisions.

Section IV: Renseignements supplémentaires

Tableau 1. Autorisations de dépenser

Programme par activité

(en milliers de dollars)		Budget principal 1998-1999	Budget principal 1997-1998
Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité			
40	Dépenses du Programme	1,239	1,285
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	150	121
Total		1,389	1,406

Tableau 2. Organisation et composition des programmes

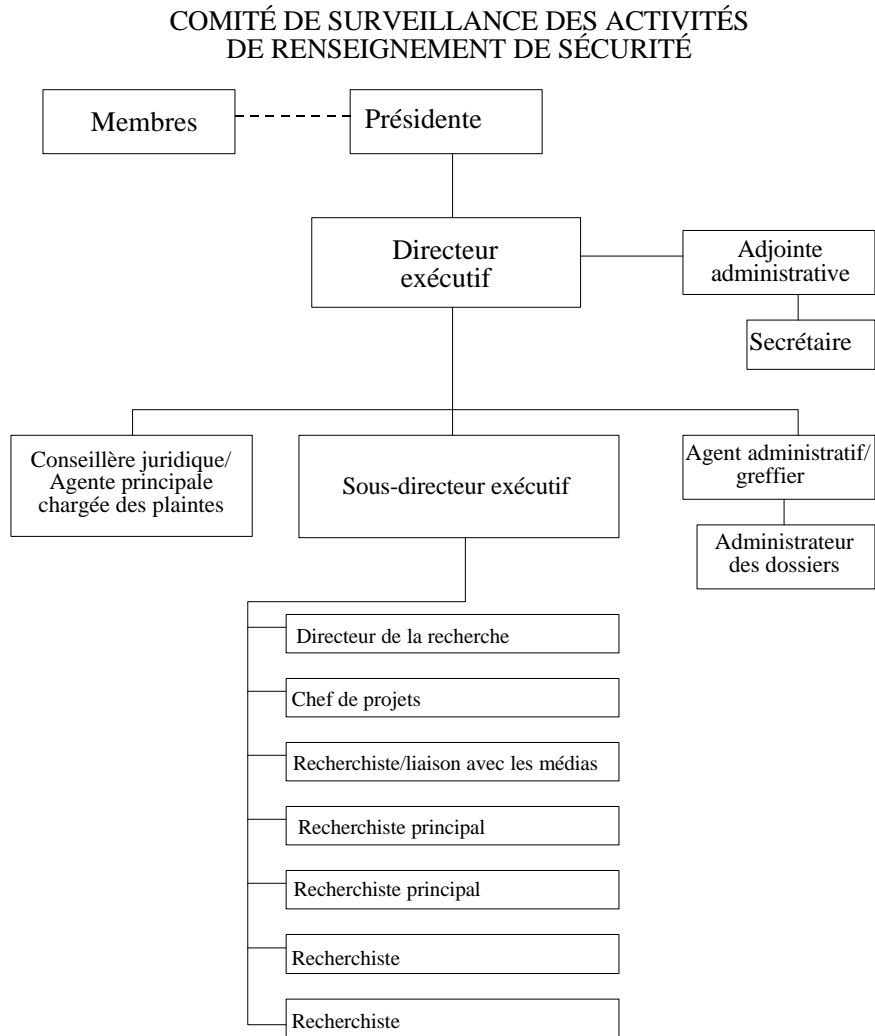


Tableau 3. Sommaire par catégorie professionnelle (ETP)*

	Prévision 1997-1998	Prévu 1998-1999	Prévu 1999-2000	Prévu 2000-2001
Nominations par décret	-	-	-	-
Direction	2	2	2	2
Scientifique et professionnelle	1	1	1	1
Administration et services extérieur	10	10	10	10
Technique	-	-	-	-
Soutien administratif	1	1	1	1
Exploitation	-	-	-	-
Total	14	14	14	14

* L'expression « équivalent temps plein » désigne la mesure de l'utilisation des ressources humaines fondée sur les niveaux moyens d'emploi. L'ETP indique le nombre d'heures de travail fournies par l'employé chaque semaine, à l'aide du coefficient des heures de travail désignées par les heures de travail régulières. Les ETP ne sont pas assujettis au contrôle du Conseil du Trésor, mais il en est fait état dans ce rapport au regard des besoins en dépenses de personnel indiqués dans le Budget des dépenses.

Tableau 4. Article courant de dépenses par programme

(en milliers de dollars)	Prévision des dépenses 1997-1998	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001
Personnel				
Traitements et salaires	710	714	714	714
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	121	150	150	150
Biens et services				
Transports et communications	92	92	92	92
Information	18	18	18	18
Services professionnels et spéciaux	409	359	359	359
Locations	32	32	32	32
Achat de services de réparation et d'entretien	3	3	3	3
Services publics, fournitures et approvisionnements	12	12	12	12
Autres subventions et paiements	-	-	-	-
Dépenses en capital secondaires	9	9	9	9
Total	1 406	1 389	1 389	1 389

Tableau 5. Coût net du programme pour 1998-1999

(en milliers de dollars)	Total
Dépenses brutes prévues	1,389
Autres dépenses	
Installations fournies par Travaux Publics et des Services Gouvernementaux (TPSG)	193
Coût net du Programme	1,582
Coût total estimatif du Programme en 1997-1998	1,640

Tableau 6. Ressources du programme par programme et secteur d'activité pour l'exercice du Budget des dépenses

	(en milliers de dollars)									
	Budgétaires									
	ÉTP	Fonction- nement	Immobi- lisations	Subventions et contributions	Brutes - crédit	Postes législa- tifs*	Prêts, investisse- ments et avances non budgétaires	Dépenses brutes prévues	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Dépenses nettes prévues
Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité	14	1 380	9	-	1 389	-	-	1 389	-	1 389
Total	14	1 380	9	-	1 389	-	-	1 389	-	1 389

* Ne comprennent pas les postes non budgétaires aux régimes d'avantages sociaux des employés ni les allocations du Ministre, qui sont attribués aux dépenses de fonctionnement.

Autres renseignements

Lois et règlements

Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité